



Absence de salaire mensuel

Par **alicia**, le **06/01/2011** à **09:43**

Bonjour,

Je travaille dans mon université et j'occupe un poste de vacataire dans une bibliothèque. J'ai signé un contrat de 250 heures à effectuer entre octobre 2010 et juin 2011. Je remplis un récapitulatif des heures effectuées tous les mois (en novembre je n'en ai pas rempli) mais à ce jour je n'ai toujours pas eu de salaire. On m'a dit que c'était bloqué parce qu'une ligne du contrat n'était pas bonne et que je serais payée octobre et décembre à la fin du mois de février. Je voudrais savoir si dans mon cas la rémunération mensuelle n'est pas obligatoire? Merci de votre aide.